

Transporteurs agréés : foire aux questions

Date de mise à jour : 24/08/2026

Thématiques	Questions	Réponses
Agrément	Les demandes d'agréments peuvent-elles être faites avant le 31 décembre 2026 ?	Oui, il ne faut pas attendre le mois de décembre 2026 pour effectuer la demande d'agrément, il faut la transmettre le plus tôt possible pour que l'agrément soit délivré en 2026 et ainsi être prêt au 1er janvier 2027
Agrément	Que couvre l'agrément en cas de transport avec ou sans rupture de charge ?	- Sans rupture de charge : l'agrément couvre l'enlèvement, le maintien d'intégrité et la livraison - Avec rupture de charge : l'agrément couvre en plus le ou les sites de rupture de charge (cross dock)
Agrément	Abréviations de l'agrément	1) En anglais : "AH" pour approved haulier" : c'est ce code qui compose le numéro d'agrément 2) En français : "TrA" pour transporteur agréé
Agrément	Quelle est la durée de l'agrément ?	- Le 1er agrément est délivré pour 1 an (contrôle de la partie documentaire + entretien avec un validateur indépendant), - puis l'agrément est renouvelé pour 5 ans (après visite d'un validateur sur un site opérationnel : contrôle des opérations et des procédures mises en oeuvre pendant l'enlèvement, la manutention, le transport, le stockage limité, la livraison), - l'agrément est ensuite renouvelé tous les 5 ans dans les mêmes conditions (contrôle programme et visite sur site)
Agrément	Peut-on obtenir un agrément unique pour une holding avec des succursales/filiales ?	L'agrément unique est possible uniquement si les succursales/filiales ont le même nom et le même SIREN que la holding. Si ce n'est pas le cas, un agrément devra être délivré à chaque entité
Agrément	Comment obtient-on l'agrément ?	1) Etablir un programme de sûreté (méthodes et procédures en conformité avec le règlement européen) en se basant sur le modèle de programme par question diffusé par la DSAC (il est possible de se faire aider par un validateur indépendant en tant que conseil, ce n'est pas obligatoire), 2) Désignation d'un responsable sûreté, 3) La conformité est évaluée par un validateur (différent de celui de l'étape 1 si vous y avez recours) sur la base documentaire (programme de sûreté) et donne lieu à un rapport de validation qui est transmis au transporteur, 4) Le transporteur sollicite la DSAC pour l'obtention de l'agrément en lui communiquant le rapport du validateur et son programme de sûreté, 4) La DSAC délivre l'agrément sur la base du rapport de l'étape 3 et de la réception du programme de sûreté de l'étape 1, pour un an, 5) La DSAC enregistre la société concernée dans la base de données européenne (l'agrément est reconnu par tous les états membres), 6) Pour obtenir le renouvellement de ce 1er agrément d'un an, un validateur effectue une vérification sur site pour évaluer la conformité (pendant cette 1ère année), 7) La DSAC renouvelle l'agrément sur la base du rapport effectué par le validateur à l'étape 6 pour 5 ans
Agrément	Comment se faire aider pour obtenir l'agrément ?	1) Vous pouvez participer aux réunions d'information (visio) tenues régulièrement par la DSAC 2) Vous pouvez contacter la DSAC régionale dont l'adresse correspond au siège de votre société, leur coordonnées sont consultables ici : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/agrement-qualite-transporteur-agree-tra-approved-haulier-ah#quelles-sont-les-demarches-et-les-exigences-pour-lobtention-de-lagrément-de-transporteur-agree-5 3) Vous pouvez faire appel à un validateur indépendant en tant que conseiller, la liste est consultable sur le site du ministère des transports : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/entreprises-disposant-dun-agrement#liste-des-validateurs-ue-de-surete-aerienne-certifies-6 Seules les personnes qui apparaissent dans cette liste sont certifiées par la DSAC
Agrément	L'agrément d'assistant en escale permet d'aller au plus proche de l'avion, alors que l'agrément de transporteur agréé ne couvre pas l'accès à la partie critique. Doit-on obtenir ces 2 agréments ?	Oui, ces 2 agréments peuvent se cumuler si besoin
Agrément	Quel est le coût d'une validation par un validateur ?	Pour connaître le montant d'une validation, vous devez demander un devis aux validateurs disponibles dans la liste suivante : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/entreprises-disposant-dun-agrement#liste-des-validateurs-ue-de-surete-aerienne-certifies-6 Les coûts peuvent également varier en fonction des déplacements que les validateurs devront effectuer lors de la validation sur place
Agrément	Quelles étapes du transport sont contrôlées par le validateur ?	Le validateur doit assister à un enlèvement et à une livraison. Le camion contrôlé lors de ces étapes peut être différent
Agrément	Quelle est la durée de l'agrément si le transporteur souhaite que le validateur réalise le contrôle documentaire et le contrôle sur site (enlèvement / livraison) en une seule fois ?	Dans ce cas, l'agrément est délivré pour une durée de 5 ans (et non 6 ans (5+1))
Agrément	A qui doit-on demander l'agrément de transporteur agréé ?	Le demandeur, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale, doit solliciter un agrément dans l'État membre dans lequel se trouve son site principal d'activité ou son siège social En France, c'est la DSAC qui est en charge de la délivrance des agréments Les coordonnées des DSAC régionales sont consultables ici : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/agrement-qualite-transporteur-agree-tra-approved-haulier-ah#quelles-sont-les-demarches-et-les-exigences-pour-lobtention-de-lagrément-de-transporteur-agree-5

Agrément	Quelles sont les conditions applicables aux sites de cross-dock ?	Le stockage limité ou cross-docking désigne la durée strictement nécessaire pour le transbordement d'envois entre deux moyens de transport, incluant les opérations de manutention et les formalités administratives éventuelles
Agrément	Les transporteurs qui utilisent un service rail-route doivent-ils demander à l'opérateur ferroviaire auquel ils font appel d'obtenir le statut de transporteur agréé ?	A partir du moment où les transporteurs routiers assurent le scellement des conteneurs (caisses mobiles), l'opérateur ferroviaire n'a pas à obtenir le statut de transporteur agréé Les processus de remise des caisses mobiles à l'opérateur ferroviaire, de réception de ces caisses à destination, ainsi que leur scellement doivent être décrits dans le programme de sûreté
Contrôle qualité	En quoi consiste le contrôle qualité interne ?	Les mesures de sûreté que vous mettez en œuvre doivent faire l'objet d'un contrôle de leur effectivité (contrôle interne de la qualité). Celui-ci doit être réalisé à minima une fois par an. Il convient d'archiver les documents établis à cette occasion. Les mesures de sûreté que votre sous-traitant met en œuvre au titre de son agrément de transporteur agréé ne nécessitent pas de faire l'objet d'un contrôle de votre part du fait de son propre agrément. Lorsque vous relevez un écart, le délai de mise en œuvre des actions correctives doit être en adéquation avec la gravité/criticité de la non-conformité relevée. La mise en place d'une action corrective ne devrait pas être supérieure à 30 jours. Une non-conformité ne peut pas être clôturée sans que l'efficacité de l'action corrective mise en œuvre pour la résoudre n'ait été contrôlée. Le plan d'action corrective peut alors être clôturé. La DSAC met à votre disposition dans son guide un outil simplifié pour mettre en œuvre le contrôle de la qualité interne
Formation	Quelles formations sont nécessaires pour le responsable sûreté ?	11.2.5 et 11.2.2
Formation	Quelles formations doit suivre le responsable qualité ?	- S'il occupe uniquement la fonction de responsable qualité, il n'a pas besoin de formation spécifique mais il peut suivre la formation 11.2.5 - S'il doit accéder seul aux marchandises sécurisées lors des contrôles qualité, il doit être formé 11.2.3.9
Formation	Quelles formations sont nécessaires pour les chauffeurs ?	11.2.3.9 pour les chauffeurs assurant au moins l'une de ces tâches : - assure l'enlèvement et le chargement, - assure le transport, - travaille sur le lieu de stockage limité, - assure la livraison et le déchargement
Formation	Quelles formations sont nécessaires pour les personnes qui disposent d'un accès accompagné au fret sécurisé ?	11.2.7
Formation	Les chauffeurs déjà formés avant la délivrance de l'agrément de transporteur agréé doivent-ils renouveler leur formation ?	Non, les chauffeurs n'ont pas besoin de renouveler leur formation dans ce cas. Le renouvellement devra être réalisé à l'échéance de la formation.
Formation	Vérification des formations des chauffeurs	Les agents habilités doivent vérifier que le transporteur agréé est enregistré dans la base de données européenne, ils ne contrôlent plus les formations détenues par les chauffeurs La responsabilité de ce contrôle repose sur le transporteur agréé
Formation	Quel organisme doit-on contacter pour former le personnel ?	Les formations sûreté 11.2.2., 11.2.3.9 et 11.2.7 peuvent être dispensées selon le cas par des instructeurs certifiés ou non-certifiés (qualifiés) dont le nom figure sur les listes officielles disponibles sur le site internet : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/formation-surete <i>La formation 11.2.5 nécessite d'être dispensée par un instructeur certifié</i>
Fret	Peut-on mélanger du fret sécurisé et non-sécurisé dans le même camion ?	Oui, le mélange du fret sécurisé avec du fret non-sécurisé est autorisé dans le camion. Dans ce cas, les mesures de sûreté applicables au transport sécurisé s'appliquent à l'intégralité du chargement, sans distinction
Fret	Doit-on obtenir un agrément pour le transport de fret non-sécurisé ?	Non, l'agrément n'est pas nécessaire pour le fret non-sécurisé
Généralités	Qu'est-ce que la sûreté aérienne ?	- Prévention des actes de terrorisme à l'encontre de l'aviation civile - Introduction d'un engin explosif ou d'un engin incendiaire dans un colis destiné à être transporté par avion
Généralités	Qui sécurise les marchandises ?	La sécurisation peut intervenir à n'importe quel moment dans la supply chain : par l'exportateur (chargeur connu), par le transporteur, par le transititaire, par un agent de handling ou par l'assistant compagnie, à l'aéroport Dès lors qu'un colis qui va prendre l'avion est sécurisé, toute la chaîne logistique doit être sécurisée et toutes les entreprises qui interviennent dans cette chaîne doivent avoir un agrément : le transporteur est le dernier maillon à être agréé
Généralités	Qui possède un agrément ?	1) L'exportateur qui sécurise sa marchandise a un agrément dit "chargeur connu" 2) Le transititaire, commissionnaire de transport ou logisticien ou l'agent de handling qui sécurise les envois a un agrément dit "agent habilité", 3) Le transporteur aérien via son assistant a un agrément dit "agent habilité", 4) L'entreprise qui transporte du fret par la route qui a été préalablement sécurisé par un des acteurs ci-dessus devra avoir un agrément dit "transporteur agréé" au plus tard le 1er janvier 2027
Habilitation	Les chauffeurs ont-ils besoin d'une habilitation préfectorale s'ils transportent du fret sécurisé non-accessible (compartiment fret scellé) entre deux agents habilités ?	L'habilitation préfectorale n'est pas nécessaire dans ce cas (elle est conseillée)
Habilitation	Que faire si l'habilitation est refusée par la préfecture à un chauffeur ?	Un chauffeur non habilité ne doit pas accéder au fret sécurisé seul sans surveillance
Habilitation	En cas de double équipage, les deux conducteurs doivent-ils être habilités ?	Non ce n'est pas nécessaire mais dans ce cas seul le chauffeur habilité pourra accéder, seul sans surveillance, au fret sécurisé

Habilitation	Les chauffeurs déjà habilités avant la délivrance de l'agrément de transporteur agréé doivent-ils renouveler leur habilitation ?	Non, les chauffeurs n'ont pas besoin de renouveler leur habilitation dans ce cas
Habilitation	L'habilitation d'un nouveau salarié obtenu avec son employeur précédent, est-elle valable ?	- L'habilitation de votre employé est toujours valable au sein de votre société - Par contre, il est nécessaire de préciser dans Stitch que le salarié a une habilitation en cours (insérer le numéro) <i>idem pour la formation, vous devez juste vous assurer que l'attestation est ok</i>
Habilitation	Vérification des habilitations des chauffeurs	A partir du 1er janvier 2027, les agents habilités devront vérifier que les transporteurs agréés sont enregistrés dans la base de données européenne, ils ne contrôleront plus les habilitations détenues par les chauffeurs. L'assurance que les chauffeurs possèdent une habilitation valide sera de la responsabilité des transporteurs agréés
Habilitation	Quelle personne doit faire l'objet d'un contrôle des antécédents (habilitation) ?	Sont concernés : le responsable sûreté, les personnels permanents, les intérimaires disposant d'un accès non-accompagné au fret aérien sécurisé La DSAC met à votre disposition un outil simplifié dans son guide (<i>D.4.4.14.MOD_Guide-Programme_TrA_v09-03-026</i>) permettant de vérifier les antécédents des personnes au moment de l'embauche
Habilitation	La catégorie "transporteur agréé" n'est pas proposée dans Stitch, que faire ?	La catégorie "transporteur agréé" n'est, à ce jour, pas encore disponible dans Stitch En attendant la création de cette catégorie, vous devez sélectionner "personnel d'un chargeur connu"
Identité	Le chargeur connu doit-il vérifier l'identité du chauffeur qui enlève ses marchandises dès lors qu'il est mandaté par un agent habilité ?	Non, la responsabilité de ce contrôle repose sur le mandataire. C'est donc à l'agent habilité de s'assurer d'envoyer le bon chauffeur (formé et habilité) chez le chargeur connu
Identité	Quel justificatif d'identité est accepté ?	Sont acceptés la carte nationale d'identité ou la carte d'identité numérique de l'application France Identité, le passeport, le permis de conduire ou le permis de conduire numérique de l'application France Identité, le titre de séjour, la carte de résident. Les documents doivent être en cours de validité
Réglementation	Dans quels pays est applicable la réglementation relative à l'agrément de transporteurs agréés ?	Tous les pays membres de l'UE et la Suisse
Réglementation	Quel est l'objectif de la réglementation relative au statut de transporteur agréé ?	Les agréments délivrés par la DSAC en France sont valables dans tous les Etats membres de l'UE
Réglementation	Quel est l'objectif de la réglementation relative au statut de transporteur agréé ?	L'objectif est de sécuriser entièrement la supply chain : le fret sécurisé par un opérateur (chargeur connu, agent habilité ou assistant compagnie) doit être maintenu comme tel jusqu'à l'avion
Réglementation	Quels flux de transport sont concernés par l'agrément de transporteur agréé ?	Sont concernés les transports de fret sécurisé suivants : - transport routier entre un chargeur connu et un agent habilité, - transport routier entre un agent habilité logisticien (intermédiaire) et un agent habilité, - transport routier entre 2 agents habilités (préacheminement entre 2 sites d'un agent habilité intra-France ou intra-UE), - transport routier entre 2 aéroports (RFS) pour le compte des compagnies ou des assistants compagnies
Réglementation	Quelles sont les types de transports concernés ?	Sont concernés les types de transports de fret sécurisé suivants : - Camionnage : enlèvement chez un client et livraison sur un aéroport (pas de rupture de charge), - Messagerie : regroupement de plusieurs enlèvements dans les camions, à noter : l'agrément pourra inclure les plateformes de messagerie (cross dock), - Transport spécial (enlèvement dédié) : un enlèvement chez un chargeur connu pour une livraison chez un agent habilité par exemple (pas de rupture de charge)
Réglementation	Quelles sont les obligations réglementaires ?	- Protection du fret pendant l'enlèvement, le transport, le stockage, la livraison - Personnels formés et habilités (antécédents vérifiés) - Envois protégés et véhicules sécurisés - Sous-traitance avec un transporteur agréé uniquement - Stockage : il ne peut pas être sous-traité
Réglementation	A quelle date la nouvelle réglementation est-elle applicable ?	1er janvier 2027
Responsable sûreté	Le responsable sûreté doit-il être basé sur le site agréé ou peut-il être basé au siège social de la société ?	1) Si une seule agence doit-être agréée, le responsable sûreté doit être basé dans cette agence 2) Si plusieurs agences doivent être agréées ou si l'agrément est délivré au siège par exemple, le responsable sûreté peut être basé au siège social de la société et peut-être désigné pour toutes les agences
Sous-traitance	Peut-on faire appel à un sous-traitant ?	Il est possible de faire appel à un sous-traitant pour le transport exclusivement mais ce dernier doit obligatoirement être titulaire d'un agrément de transporteur agréé. Chaque société doit demander son propre agrément Aucune autre opération de manutention du fret aérien (notamment le stockage limité ou la protection) ne peut être sous-traitée à une entité autre qu'un agent habilité
Sous-traitance	Un transporteur qui fait appel à des sous-traitants agréés, peut-il continuer la gestion de leurs habilitations et de leurs formations ?	Oui c'est possible, à condition que les sous-traitants disposent d'un programme de sûreté où cette particularité est précisée
Sous-traitance	Quelles opérations peuvent être sous-traitées ?	1) Transport : la sous-traitance est autorisée uniquement à un autre transporteur agréé ou à un agent habilité 2) Manutention (stockage limité, protection) : la sous-traitance est interdite à toute entité autre qu'un agent habilité
Stockage	Un transporteur agréé peut-il stocker du fret sécurisé ?	Le transbordement des flux est qualifié de « stockage limité ». Cette notion recouvre le temps strictement nécessaire au transporteur agréé pour effectuer le transfert du fret d'un moyen de transport vers celui utilisé pour la phase suivante du transport terrestre. Il peut inclure, lorsque des contraintes logistiques le justifient, une période de stockage de courte durée. Durant cette période, le fret doit être protégé contre toute intervention non autorisée